

No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec MRC de La Mitis Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le mardi 28 octobre 2014 à 18 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon, les conseillers Stéphanie Gaudreault, Pierre Beaulieu, Yves G. Ouellette. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux est également présent.

Les membres du conseil constatent que l'avis de convocation de l'assemblée extraordinaire a été signifié tel que requis par le Code municipal.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 5. ADMINISTRATION
- 5.1 Promesse d'achat lot 4 982 904
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. FERMETURE DE LA SÉANCE
- 1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

#### **ADMINISTRATION**

5.1 Promesse d'achat - lot 4 982 904

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu que le conseil accepte la promesse d'achat de monsieur Dannie Crousset, pour l'achat du lot numéro 4 982 904 du cadastre du Québec, contenant une superficie de 695,8 mètres carrés, pour le prix de 34 261 \$ avant taxes. La promesse d'achat sera transmise au notaire Gabrielle Côté-Pelletier pour l'établissement du contrat.

La conseillère Stéphanie Gaudreault et le directeur général et secrétaire-trésorier Jean Robidoux sont autorisés par les présentes à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Luce le contrat à cet effet.

2014-10-272

2014-10-273



No de résolution ou annotation

### 2014-10-274

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

## 12. Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

#### 13. Fermeture de la séance

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Paul-Eugène Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Paul-Eugène Gagnon

Maire

Paul-Eugène Gagnøn

Maire

Jean Robidoux

Directeur général et sec.-trésorier